



Madame, Monsieur

SOUDEILLES, le 09 mai 2015

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du conseil municipal ordinaire qui aura lieu à la **Mairie de Soudeilles, salle de réunion**, le **15 mai 2015, à 20h30** et dont vous voudrez bien trouver l'ordre du jour ci-dessous :

- 01 - Logiciel pour gestion des listes électorales
- 02 - ANACR : ouvrage "MEMORIAL"
- 03 - VOIRIE 2015
- 04 - Extension réseau AEP Le Mas Pied

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Maire, M. Jean-François LAFON



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 15 mai 2015

L'an **deux mil quinze, le quinze mai**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SOUDEILLES, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François LAFON**.

Étaient présents : M. Jean-François LAFON, M. Gilles ROUCHES, M. Pascal DRUON, Mlle Amélie BATTEJAT, Mme Joëlle CHABRERIE, Mme Yvonne MAGNE, M. Benoit MAZE.

Étaient absents excusés : Mme Mireille HOWSON, M. Thomas MIGNAUT, M. Maxime RIGAUDIE.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Mireille HOWSON en faveur de M. Jean-François LAFON, M. Thomas MIGNAUT en faveur de M. Pascal DRUON, M. Maxime RIGAUDIE en faveur de Mlle Amélie BATTEJAT.

Secrétaire : M. Gilles ROUCHES.

---

## **DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2015-017 : Logiciel pour gestion des listes électorales**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la ville de Limoges a fait part à la commune de son intention de ne plus gérer les listes électorales des différentes communes dont elle assurait la gestion.

Il présente le devis établi par Odyssee Informatique, qui est le prestataire de la commune pour les différents logiciels, qui s'élève à 654€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de retenir la proposition d'Odysée Informatique telle que définie ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la mise en place de ce service.

.

.

10 VOTANTS  
10 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## **DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2015-018 : ANACR : ouvrage "MEMORIAL"**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bulletin de souscription de l'ANACR concernant un ouvrage nommé "MEMORIAL" répertoriant les stèles, plaques et monuments sur la Résistance et la Déportation en Corrèze.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide l'achat de 2 ouvrages,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette acquisition.

.

10 VOTANTS  
10 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2015-019 : VOIRIE 2015**

Monsieur le maire présente au conseil municipal une estimation des travaux de voirie concernant le programme 2015

Les travaux sont à réaliser sur plusieurs voies communales :

- VC n° 1 de la Sanguinie
- VC n° 2 de la Besse
- VC n° 8 du Monjanel
- VC n° 9 des Pierres Blanches
- VC n° 13e La Boutique

L'estimation de ces travaux est estimée à 26 513,30€/H. T soit 31 815,96€ TTC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Général dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle génération de dotation de voirie pour la période 2014 – 2019.

Cette dotation pour notre commune est de 32 894 € pour la période.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Valide** le programme de travaux présenté ci-dessus.
- **Décide** de solliciter les services du conseil Général pour l'attribution d'une subvention au titre de la dotation de voirie 2014 – 2019.

- **Fixe** le plan de financement suivant :

\* Subvention du Conseil Général : 1/6 de la dotation voirie 2014/2019 soit 5 482€ + dotation supplémentaire 2015; 5 482€ soit 10 964€

\* Autofinancement : 20 851,96 €

Montant total TTC 31 815,96 €

- **Charge Monsieur** le maire de signer tous les documents nécessaires relatifs à cette opération.

10 VOTANTS  
10 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2015-020 : Extension réseau AEP Le Mas Pied**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation de Corrèze Ingénierie d'un montant de 36 118,70€ HT soit 43 342€ TTC concernant l'extension du réseau AEP pour l'alimentation du Mas Pied maison GERAUDIE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide la réalisation des travaux à l'unanimité,
- décide de demander une participation de M GERAUDIE pour les travaux : vote 9 voix pour et 1 abstention,
- fixe le montant de la participation à 40% du montant HT taxe des travaux toute subvention déduite : vote 7 voix pour et 3 abstentions.

10 VOTANTS  
10 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**Récapitulatif des délibérations prises :**

MA\_DEL\_2015\_017 : Logiciel pour gestion des listes électorales

MA\_DEL\_2015\_018 : ANACR : ouvrage "MEMORIAL"

MA\_DEL\_2015\_019 : VOIRIE 2015

MA\_DEL\_2015\_020 : Extension réseau AEP Le Mas Pied

